



GRILLE TARIFAIRE

Valable pour l'année 2026

AUTOFINANCEMENT

	TARIF HORAIRE	COÛT PAR MODULE DE 30H	FORMATION A1 à B2 (480h)
TARIF PLEIN	8.5 €	255 €	3 825 € **
TARIF REDUIT	7.5 €	225 €	3 375 € **
SUR MESURE INDIVIDUEL	10 €	300 €	----

CPF*

	TARIF HORAIRE	COÛT PAR MODULE DE 30H (1 OU 2 MODULES MAXI)	COÛT POUR 3 MODULES CONSECUTIFS (90H)
	  20€ / 16,5€	 600 € + **100€ de frais DCL	 1400 € + **100€ de frais DCL

* **CPF** : Formation intensive : Prise en charge à partir du cycle A1 si formation intensive allant au minimum **jusqu'au cycle A2 complet**

Décret N°2026-127 du 24/02/2026 : Art .D6323-1A : **Le plafond de droits mobilisables inscrits sur le compte personnel de formation** en application des articles L.6323-11, et L.63.23-34 **est fixé à 1500€** pour les actions sanctionnées par des certifications et habilitations enregistrées dans le RS (répertoire spécifique) mentionné à l'article L.6113-6 à l'exception de celles menant à la certification relative au socle des connaissances et de compétences professionnelles.

Depuis le 1er janvier 2025 : **Toute personne souhaitant mobiliser son CPF** pour financer la formation LSF certifiante diplômante

doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 103.20 €.

Cette obligation concerne principalement les actifs en poste qui utilisent leurs droits CPF pour financer partiellement ou totalement leur formation.

Le DCL est OBLIGATOIRE et l'apprenant s'engage à s'y présenter sous peine de devoir rembourser le financement engagé.

**** Frais de passation d'examen DCL de 100 €** applicables pour toute inscription quel que soit le nombre de module(s)

Plan de développement des compétences - CTP

	TARIF HORAIRE	COÛT PAR MODULE DE 30H	FORMATION A1 à B2 (480h)
	25 €	750 €	10 800 € **

AIF - AFC - Entreprise Sur devis

Cotisation annuelle obligatoire

COM'SIGNES Centre Val de Loire étant une Association loi 1901, est dans l'obligation d'appliquer une cotisation annuelle pour octroyer l'accès aux cours. Celle-ci vaut adhésion sur toute l'année scolaire et ouvre droit au statut de membre passif de l'association.

Son montant s'élève à 20 € qui apparaîtra dans le détail de la facture

COM SIGNES CENTRE VAL DE LOIRE - 56 Boulevard Alexandre Martin- 45000 ORLEANS -
Tel : 07-88-31-37-45 - Mail : centre-valdeloire@com-signes.fr

N° Déclaration d'activité : 24 45 02 557 45 - Préfecture Région Centre Val de Loire (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

RS 5463 (décision du 17/06/2021/ Durée 5 ans/ date échéance 17/06/2026) Adhérent des Acteurs de la Compétence
N° SIRET : 50490730400050 - CODE APE : 8559 B - Association Loi 1901 sans but lucratif



FORMATION sur mesure ENTREPRISE

TARIFS
à compter du 1er janvier 2026

Au centre

Sur site

Frais pédagogique

200€/h X
nombre d'heures

250€/h X
nombre d'heures

Frais de supports

50 €

50 €

Frais de dossier

60 €

60 €

Frais de transport

0 €

0,70€/km X
nombres de km

Frais de péage

0 €

Suivant distance
kilometrique

Frais d'hébergement

0 €

100€ X
nombre de nuit
(petit déjeunercompris)

Frais de restauration
(soir)

0 €

20€ X
nombre de repas





SENSIBILISATION ou ATELIERS DECOUVERTES

sur site

TARIFS
à compter du 1er janvier 2026

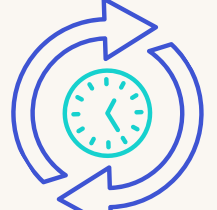
Durée variable selon vos besoins



Tarif horaire
1 à 2 heures
SENSIBILISATION
groupe 30 personnes max



Forfait ½ journée
3 à 4 heures
**SENSIBILISATION/ ATELIER
DECOUVERTE**
groupe de 4 à 15 maximum



Forfait journée
6 à 8 heures
**SENSIBILISATION/ ATELIER
DECOUVERTE**
groupe de 4 à 15 maximum

Frais pédagogique

300 €/h

250 €/h

225€/h

Frais de traduction

★ **60€/h par intervenant** ou ★★ **80€/h par interprète**

Frais annexes

Frais de déplacement, péage, frais de restauration midi
★ **Intervention d'1 ou 2 accompagnants signants** de 1h à 3h non diplômé ou
★★ **Intervention d'un interprète** pour des échanges fluides
(obligation de 2 personnes pour une intervention au delà d'une heure)

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MEILLEURE INCLUSION ?

L'interprète LSF (recommandé) : C'est un **professionnel diplômé** qui traduit de la Langue des Signes vers le français et inversement. Il peut intervenir dans tout contexte : formation, réunion, etc. Leur maîtrise parfaite de la langue des signes et leur connaissance approfondie de la culture Sourde leur permet d'être un pont entre sourds signants et entendants.

Il est soumis à un strict code déontologique inhérent à sa fonction et aux situations dans lesquelles il intervient :

- **Le secret professionnel**
- **La fidélité de restitution** du message entre les personnes qui communiquent, au plus près de l'intention de celui qui s'exprime
- **La neutralité** : il ne prend pas partie dans les échanges

L'accompagnant signant: **l'accompagnant signant non diplômé n'est pas un interprète** : Il s'assure que le message soit bien compris entre les différents interlocuteurs et adapte son mode de communication (LSF, français signé, dessins, mimes, lecture labiale, français écrit, autre...) en fonction de la personne qu'il accompagne. Comme tout professionnel de la communication, il s'engage à respecter une déontologie impliquant trois règles principales :

- La fidélité (respect de l'ensemble et de l'intention du message)
- La neutralité (ne pas influencer les échanges, ne pas faire part de son opinion)
- Le secret professionnel

En résumé

L'interprète traduit.

- Il restitue fidèlement les propos entre le français et la LSF, sans les modifier et en restant totalement neutre.

L'accompagnant signant facilite la communication.

- Il adapte, explique, reformule et accompagne les échanges afin que chaque personne comprenne pleinement la situation et puisse communiquer dans les meilleures conditions.

